

CONSEIL MUNICIPAL

RAPPORT
SUR LE COMPTE
ADMINISTRATIF

2022

15 MAI 2023

SAINT-
CHAMOND

SOMMAIRE

PREAMBULE	Page 3
LES GRANDS EQUILIBRES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022	Page 3
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.	Page 5
LES RECETTES.	PAGE 6
LES DEPENSES.	PAGE 11
LA SECTION D'INVESTISSEMENT.	Page 15
LES RECETTES.	PAGE 16
LES DEPENSES.	PAGE 17
L'EVOLUTION DES RATIOS FINANCIERS	Page 19

PREAMBULE

Le code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que le compte administratif, qui retrace l'exécution du budget principal de la commune, soit approuvé au plus tard le 30 juin de l'année suivant sa clôture.

LES GRANDS EQUILIBRES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

La crise Covid en 2020, suivie de la guerre en Ukraine, continuent de fragiliser les finances publiques de l'ensemble des pays au niveau mondial. En Europe, les finances des Etats membres de l'Union Européenne, soumis au traité de Maastricht, ont été fortement impactées.

Au niveau local, la hausse de l'inflation, de l'énergie et les mesures de l'Etat sur les charges de personnel ont entraîné une forte augmentation des charges de fonctionnement des collectivités sur 2022. Dans le même temps, leurs recettes ont augmenté également avec l'inflation (TVA, bases de taxe foncière avec la revalorisation des valeurs locatives de 3,4 %), mais sans compenser la hausse des dépenses. Par ailleurs, la perte progressive de l'autonomie fiscale (suppression de la taxe d'habitation et de la CVAE), implique une perte de dynamiques sur leurs recettes.

La collectivité a donc dû une nouvelle fois s'adapter à la situation, en maîtrisant au mieux ses charges de fonctionnement, tout en maintenant un service de qualité auprès des usagers. Toutefois, la ville, comme beaucoup de collectivités, a vu son épargne brute fortement impactée en 2022, en raison de ce contexte national.

Néanmoins, la commune souhaite continuer à investir dans des projets structurants dans les années futures, permettant de renforcer l'attractivité de la ville en la rénovant et en l'embellissant, et de répondre aux besoins des habitants, sans pour autant mettre à mal sa situation financière.

Ainsi, les grands équilibres des deux sections du budget principal présentent les caractéristiques suivantes :

D'une part, la section de fonctionnement affiche un excédent de 1 667k€, et d'autre part, la section d'investissement un excédent de 4 669k€.

Au final, le budget de la ville de Saint-Chamond présente un résultat global pour l'année 2022 qui s'établit à 6 336k€.

Ce résultat global se présente de manière plus détaillée de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT (k€)		BP2022 (1)	CA2022 (2)	EVOLUTION (2) - (1) €	TAUX D'EXECUTION %	A TITRE INDICATIF	
						CA2020	CA2021
RECETTES	REELLES	46 070	48 131	2 061	104,47%	45 841	46 725
	ORDRE	400	326	-74	81,55%	533	478
	TOTAL	46 470	48 457	1 987	104,28%	46 374	47 203
DEPENSES	REELLES	41 870	43 809	1 939	104,63%	39 647	40 850
	ORDRE	4 601	2 982	-1 619	64,81%	1 857	2 585
	TOTAL	46 470	46 791	320	100,69%	41 504	43 435
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (RECETTES - DEPENSES)			1 667			4 870	3 768

INVESTISSEMENT (k€)		BP2022 (1)	CA2022 (2)	EVOLUTION (2) - (1) €	TAUX D'EXECUTION %	A TITRE INDICATIF	
						CA2020	CA2021
RECETTES	REELLES	10 063	17 047	6 984	169,41%	8 306	13 681
	ORDRE	4 811	3 660	-1 150	76,09%	2 925	2 858
	TOTAL	14 874	20 708	5 834	139,23%	11 231	16 539
DEPENSES	REELLES	14 264	15 034	770	105,40%	10 908	15 835
	ORDRE	610	1 005	395	164,73%	1 601	751
	TOTAL	14 874	16 039	1 165	107,83%	12 509	16 586
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (RECETTES - DEPENSES)			4 669			-1 278	-47

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE 2021 (FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT)					6 336		
---	--	--	--	--	--------------	--	--

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (k€)	BP2022 (1)	CA2022 (2)	EVOLUTION (2) - (1) €	TAUX D'EXECUTION %	A TITRE INDICATIF	
					CA2020	CA2021
ATTENUATIONS DE CHARGES	400	407	7	101,72%	481	206
PRODUITS DES SERVICES, DES DOMAINES ET VENTES DIVERSES	3 183	3 293	110	103,45%	2 744	2 915
IMPOTS ET TAXES	27 042	28 183	1 141	104,22%	26 662	27 516
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	14 479	15 417	938	106,48%	14 529	14 883
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	356	368	12	103,26%	298	323
PRODUITS FINANCIERS	56	57	1	102,06%	83	69
PRODUITS EXCEPTIONNELS + AUTRE	555	407	-148	73,35%	1 044	813
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	46 070	48 131	2 061	104,47%	45 841	46 725
OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	400	326	-74	81,55%	533	478
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	400	326	-74	81,55%	533	478
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	46 470	48 457	1 987	104,28%	46 374	47 202

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (k€)	BP2022 (1)	CA2022 (2)	EVOLUTION (1) - (2) €	TAUX D'EXECUTION %	A TITRE INDICATIF	
					CA2020	CA2021
ATTENUATION DE PRODUITS	71	93	-22	131,58%	71	47
CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 753	10 189	-436	104,47%	8 459	9 188
CHARGES DE PERSONNELS, FRAIS ASSIMILES	25 737	27 334	-1 597	106,20%	24 816	25 357
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 593	5 606	-12	100,22%	5 846	5 592
CHARGES FINANCIERES	117	175	-58	149,40%	124	99
CHARGES EXCEPTIONNELLES & IMPREVUES + AUTRE	599	413	186	68,97%	330	568
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	41 870	43 809	1 939	104,63%	39 646	40 850
OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	2 200	2 982	-782	135,54%	1 857	2 585
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 401	0	2 401	0,00%	0	0
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	4 601	2 982	-1 619	64,81%	1 857	2 585
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	46 470	46 791	320	100,69%	41 504	43 435

LES RECETTES.

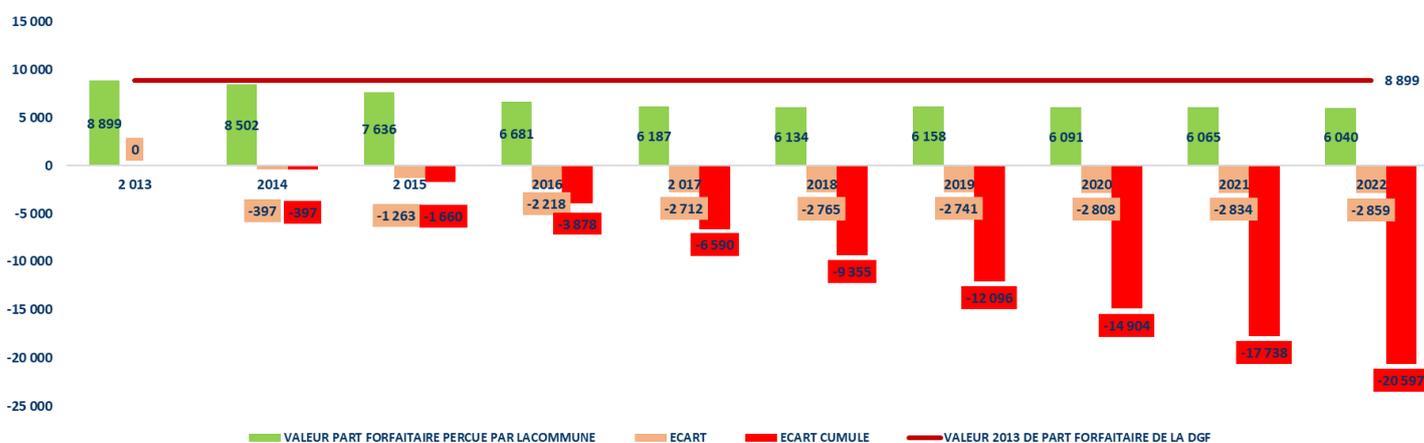
Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 48 131k€, supérieures de 2 061k€ par rapport au budget primitif 2022, d'un montant de 46 070k€.

LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS.

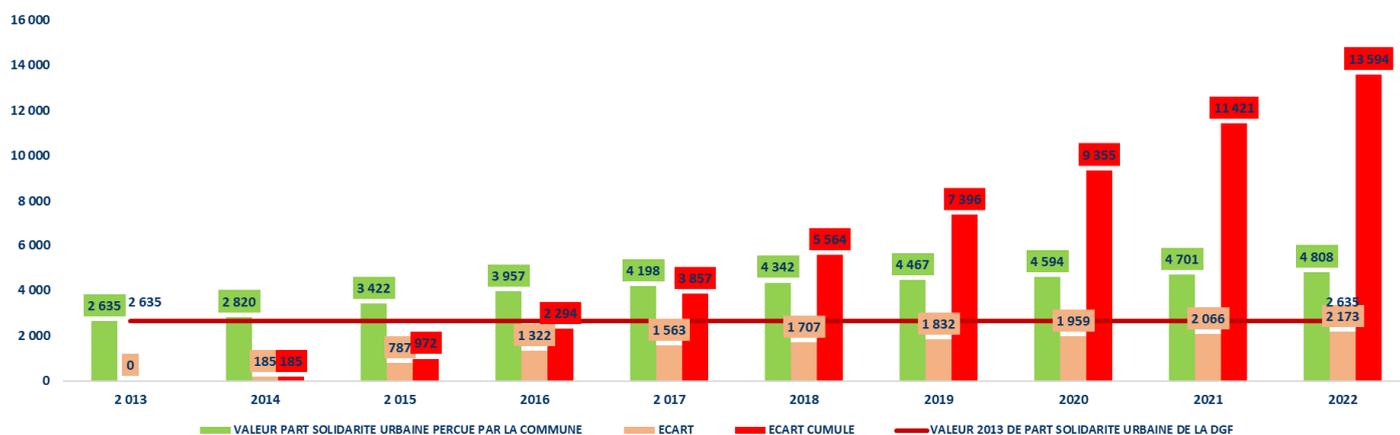
Ce poste de recettes représente 15 417k€ soit 32% des recettes réelles de fonctionnement, en hausse de 534k€ par rapport à 2021.

Cette enveloppe se compose principalement de la dotation globale de fonctionnement, présentant 3 grandes catégories de recettes : la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité urbaine et la dotation nationale de péréquation.

- La dotation forfaitaire s'élève à 6 040k€, en baisse de 25k€ par rapport à 2021. Ce poste était également en diminution entre 2019 et 2021. Il est rappelé que, par rapport à son niveau de l'année 2013 affiché à 8 899k€, la commune a perdu en vision cumulée, année après année, plus de 20M€ de recettes de fonctionnement (Cf graph ci-dessous) remettant ainsi en question une partie de son autonomie financière.



- Par ailleurs, la dotation de solidarité urbaine (DSU) d'une valeur de 4 808k€ en 2022, enregistre pour cette année encore une évolution positive, représentant 107 k€ supplémentaire par rapport à l'exercice 2021, et son évolution depuis 2013 présente un chemin inverse à celui de la part forfaitaire : la commune a ainsi gagné en vision cumulée, année après année, environ 13M€ de recettes de fonctionnement (Cf graph ci-dessous), mais qui ne compensent pas la perte cumulée relative à la dotation forfaitaire.



- Enfin, la dotation nationale de péréquation diminue de 137k€ par rapport à 2021 en passant de 646k€ à 509k€, après un gain de 20k€ entre 2020 et 2021. Cette baisse s'explique par le fait que la Commune n'est plus éligible à la part de majoration de cette dotation. Sur la période 2013/2022, la commune perd en vision cumulée par rapport à la valeur 2013 près de 669k€, comme présenté dans le graphique ci-dessous :



Si l'on effectue enfin le bilan consolidé de l'évolution des trois composantes de la DGF communale, le résultat obtenu est le suivant :



Depuis l'année 2013, la commune a subi un manque à gagner de près de 8M€ de recettes réelles de fonctionnement. Par ailleurs, si la Dotation Globale de Fonctionnement ré-augmentait progressivement depuis 2017, elle subie à nouveau une baisse de 55k€ en 2022.

Dans ce chapitre budgétaire figurent également les recettes suivantes :

- les compensations que verse l'Etat à la commune au titre des dégrèvements et exonérations qu'il accorde de manière directe à certains particuliers. Suite à la réforme de la fiscalité locale, intégrée à la loi de finances 2021, les collectivités locales ne perçoivent plus la taxe d'habitation sur les résidences principales. Ainsi, les compensations ont été effectuées en 2022 uniquement au titre de la taxe foncière. Cette recette, d'un montant de 1 144k€, est en hausse de 358k€ par rapport à 2021.
- les participations versées par des organismes tiers, tels que la Caisse d'Allocations familiales pour le fonctionnement des crèches ou des centres de loisirs, diminuent de 93k€ par rapport à 2021, pour atteindre 2 549k€ en 2022. Cette baisse s'explique par l'octroi d'une subvention de l'Etat sur 2021, dans le cadre du réaménagement de la médiathèque.
- Le fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) au titre des dépenses d'entretien de fonctionnement représentant 31k€ en 2022, en progression de 9k€ par rapport à 2021.

- Une dotation exceptionnelle de l'Etat pour limiter l'impact des hausses de charges de personnel liées à la relavorisation du point d'indice, ainsi qu'à l'augmentation des coûts énergétiques et de l'alimentation subis par les collectivités. A ce titre, la commune a bénéficié d'un acompte de 325k€ sur l'année 2022

LES IMPOTS ET TAXES.

Ce poste, d'un montant de 28 183k€ en 2022, représente 58,6% de l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement du budget communal, et est en hausse de 667k€ par rapport à 2021.

La fiscalité directe.

En termes de fiscalité directe, les communes ne perçoivent plus, depuis 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP). Par ailleurs, la taxe foncière sur les propriétés bâties comprend désormais l'ancienne part communale, à laquelle s'ajoute l'ancienne part départementale que les communes récupèrent suite à la réforme de la Taxe d'Habitation. Toutefois, en cas de perte de recettes communales liées à cette réforme, l'Etat verse une compensation aux communes.

Au titre de 2022, le produit de la fiscalité directe représente 17 387k€ de recettes, en augmentation de 802 k€ par rapport à 2021. Cette progression se caractérise par l'évolution des bases de 3.4%, une hausse du périmètre imposable en raison des nouveaux permis de construire.

La fiscalité reversée de Saint-Etienne Métropole.

La fiscalité reversée de Saint-Etienne Métropole se compose de l'attribution de compensation (AC), de la dotation de solidarité communautaire (DSC) et du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC). En 2022, cette enveloppe représente 8 816k€ contre 8 883k€ en 2021, soit une baisse de 67k€, en raison du coût des services communs créés entre la métropole et la ville (politiques contractuelles et financements extérieurs, grands travaux et infrastructures), désormais déduit de l'AC.

Suite au pacte financier et fiscal 2021-2026 de Saint-Etienne Métropole, adopté par une délibération du Conseil Métropolitain du 30 septembre 2021, une nouvelle répartition de ces 3 dotations, est opérée à compter de 2021.

En effet, ce pacte s'attache à maintenir le niveau de la solidarité financière de la Métropole envers ses communes dans le respect des nouvelles règles nationales de redistribution. Il définit ainsi les modalités financières à mettre en œuvre au titre de la dotation de solidarité communautaire (DSC) afin de se conformer aux dispositions de la loi de finances pour 2020 réformant cette dotation, ainsi que des attributions de compensation (AC) de fonctionnement communal afin de garantir les montants « historiques » de la DSC pour chaque commune.

Le fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) est constant par rapport à 2021, et représente un montant de 676k€.

Les autres produits fiscaux.

Cette enveloppe représente les autres taxes perçues par la commune. Elle s'établit à 1 980K€ sur l'exercice 2022 contre 2 049k€ pour 2021, en baisse de 69k€.

Cette diminution s'explique par la baisse de la taxe additionnelle sur les droits de mutation dont le produit passe de 1 263k€ en 2021 à 1 110k€ en 2022, soit - 154k€, après 3 années consécutives de hausse. La recette de taxe locale sur la publicité extérieure est également en légère baisse de 4k€ par rapport à 2021, et s'élève à 33k€ en 2022.

A l'inverse, les recettes de droits de places atteignent 166k€, contre 105k€ en 2021 en hausse de +61k€. Ce poste est également en augmentation par rapport à 2019, année avant COVID, dont le montant était de 142k€. De même, la taxe sur la consommation finale d'électricité progresse de +18k€.

LES PRODUITS DES SERVICES.

Ce poste, qui s'élève à 3 293k€ en 2022, représente près de 6.8% du total des recettes réelles de fonctionnement et augmente de 378k€ par rapport à 2021.

A l'intérieur de ce chapitre, figure notamment les recettes suivantes :

Le remboursement des mises à disposition de personnel.

Ce poste, d'un montant de 1 296k€, est en baisse de 73k€ par rapport à 2021. Cette diminution s'explique principalement par des remplacements de personnel au CCAS et au relais, non refacturés.

Les redevances des prestations enfance / jeunesse.

Ces recettes, qui comprennent principalement les redevances issues des crèches, du périscolaire, des centres de loisirs, de la ludothèque, et de la restauration scolaire, représentent 1 141k€, en progression de 178k€ par rapport à 2021. Cette hausse s'explique par la reprise normale des activités, interrompues suite à la crise COVID, et la hausse de fréquentation du périscolaire, au centre social de Fonsala, et dans les centres de loisirs Pablo Neruda et Bujarret.

Les redevances et droits des services pour les activités culturelles.

Ce poste, représenté par les redevances issues de la culture, de la médiathèque, et du conservatoire de musique, s'établit à 266k€, contre 190k€ en 2021, soit en hausse de 76k€. Cette augmentation se traduit par la reprise de ces activités, fortement impactées par la crise sanitaire.

Les redevances et droits des services pour les activités sportives.

Ces redevances s'élèvent à 214k€ en 2022, en hausse de 117k€ par rapport à 2021. Sur 2022, le centre nautique a dû fermer ses portes pendant quelques mois, en raison des travaux d'isolation et d'étanchéité de la toiture du bâtiment. Toutefois, les recettes restent supérieures à 2021, où l'équipement avait été fermé au public sur toute une partie de l'année en raison COVID.

Le remboursement des frais de voirie communautaire par Saint-Etienne Métropole (SEM).

Cette recette, relevant des travaux de voirie effectués par la commune pour le compte de SEM, s'élève, comme pour 2021, à 177k€ en 2022.

Les autres redevances.

Ce poste, qui concerne les concessions des cimetières et les stationnements sur la voie publique, s'élève à 67k€, en hausse de 13k€ par rapport à 21

Les remboursements de frais.

Ces dernières, qui comprennent notamment les charges locatives, la fourrière véhicules, les locations de chalets..., s'établissent à 131k€, contre 66k€ en 2021.

LES PRODUITS DE GESTION COURANTE.

Pour l'essentiel, cette recette est constituée des loyers des locaux dont la commune est propriétaire et qu'elle loue à des entreprises, associations et particuliers. En 2022, la recette enregistrée s'élève à 368k€ contre 323k€ en 2021 soit près de 45k€ de recettes supplémentaires. En effet, 2021, la commune n'a pas pu louer de salles sur la première partie de l'année en raison de la crise sanitaire.

LES PRODUITS FINANCIERS.

La recette constatée au compte administratif 2022 est équivalente à celle prévue au budget primitif de ce même exercice : 57k€. En effet, ce poste est exclusivement composé des remboursements d'emprunts par Saint-Etienne Métropole liés aux transferts de compétences opérés en 2011 et en 2016 et qui s'amortissent selon leur échéancier naturel.

LES PRODUITS EXCEPTIONNELS, AUTRES PRODUITS ET ATTENUATIONS DE CHARGES.

Le total de ces recettes s'élève pour 2022 à 814k€ contre 1 018k€ en 2021 soit un recul enregistré de 204k€. Pour l'essentiel ce repli tient aux éléments d'explications suivants :

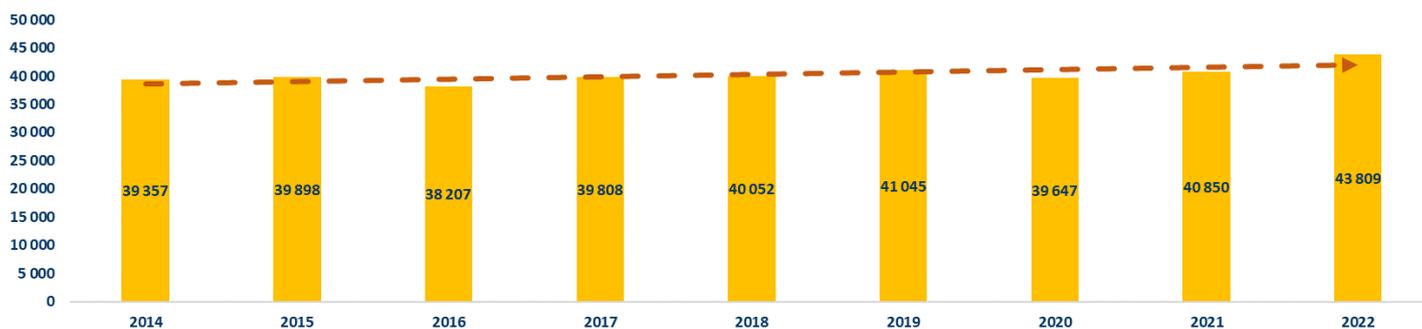
- Les remboursements de l'assurance liés aux sinistres ont baissé de 204k€ par rapport à 2021.
- Les ventes de parcelles ont été moins importantes sur 2022 que sur 2021, malgré un produit de 225k€.
- L'assurance a davantage versé d'indemnités journalières liées aux accidents du travail, à la maladie professionnelle et aux décès sur 2022. Par ailleurs, le montant de l'augmentation des salaires liée à la prime inflation a été reversé par l'URSSAF à la commune pour un montant de 60k€.

LES DEPENSES.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures aux prévisions inscrites au budget primitif 2022 : 43 809k€ de dépenses constatées contre 41 870k€ de dépenses prévues soit un taux d'exécution de 104,63%. Ces dernières sont en hausse de +2 959k€ par rapport à 2021.

Si la commune a connu une relative maîtrise de ses dépenses réelles de fonctionnement sur la période 2014-2021, l'année 2022 a été marquée par une hausse plus conséquente, en raison de l'inflation et des mesures de l'Etat impactant les charges de personnel.

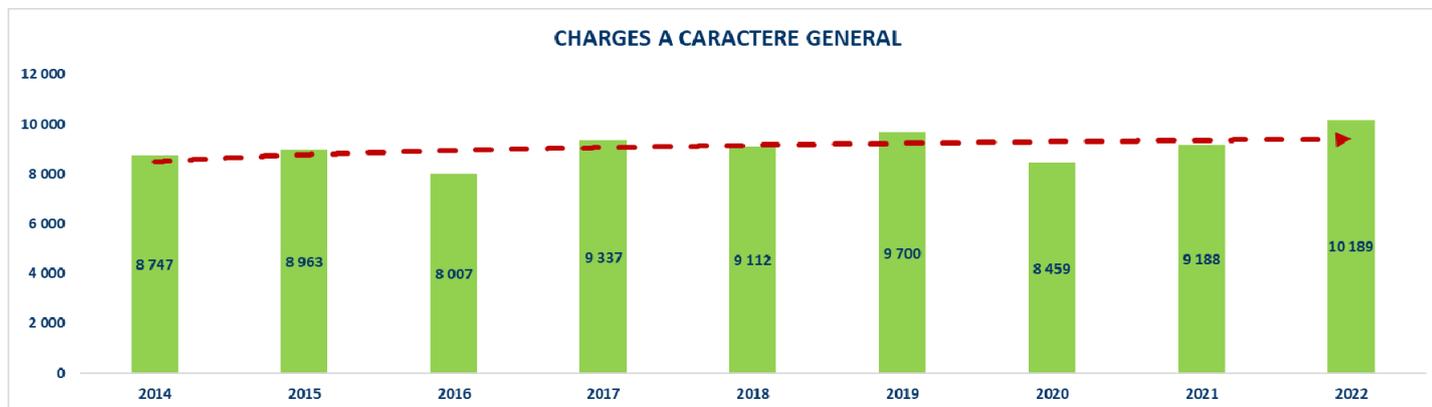
EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2014/2022



LES CHARGES GENERALES (k€).

Ce poste s'élève à 10 189k€ en 2022, contre 9 188k€ en 2021, soit une hausse de 1 001k€.

CHARGES A CARACTERE GENERAL

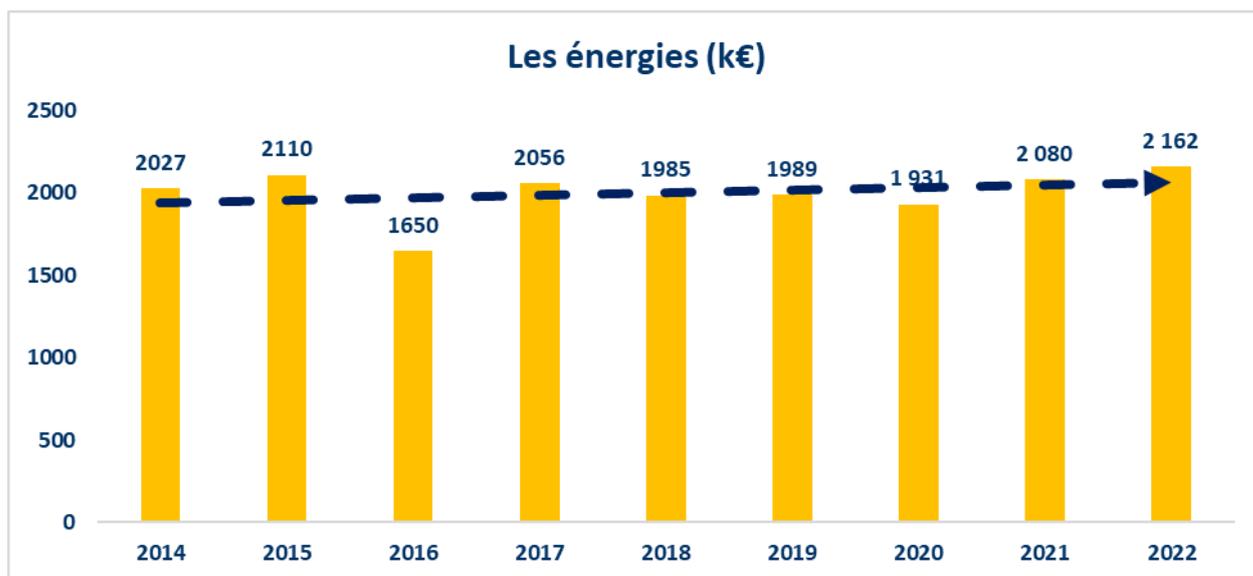


Achats de matières et fournitures.

Ce poste, d'un montant de 5 571k€ en 2022, augmente de 744k€ par rapport à 2021. Les principaux facteurs liés à cette hausse sont présentés ci-dessous :

- Les **achats de prestations de service refacturés** pour un montant de 1 443k€ en 2022, sont en hausse de 495k€ par rapport à 2021, en raison de l'augmentation des coûts de l'alimentation en faveur de la restauration scolaire, et de la reprise des spectacles sur l'intégralité de l'année 2022.
- Les **fournitures non stockées** (combustible, carburant, alimentation, produits de traitement) s'élèvent à 462k€, en hausse de 131k€ par rapport à 2021.

- Les **achats de fournitures non stockables** (eau – énergie – chauffage) d'une valeur de 2 391k€, augmentent de 69k€ en 2022. Les travaux de performance énergétique investis par la commune depuis plusieurs années permettent de limiter les hausses du prix des énergies.



- Les **autres matières et fournitures** représentant 630k€ en 2022, augmentent de 66k€ par rapport à l'année précédente. Ces achats de fournitures permettent d'effectuer de nombreux travaux en régie.
- Les **fournitures d'entretien et de petits équipements**, d'un montant de 454k€, diminuent de 13k€ par rapport à 2021.

Services extérieurs.

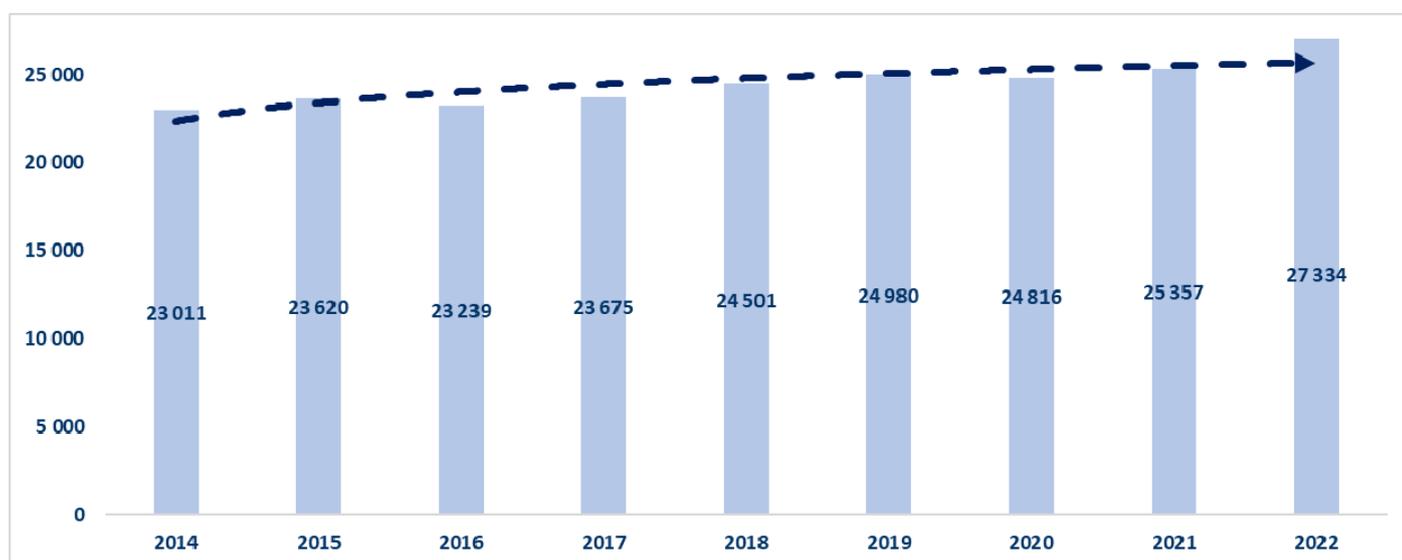
Ce poste, s'élève à 4 306k€ en 2022, en hausse de 222k€ par rapport à 2021. Voici ci-dessous les éléments essentiels expliquant ce résultat :

- Les **contrats de prestations de service**, d'un montant de 1 053k€, contre 725k€ en 2021, augmentent du fait de la reprise des événements et animations culturels, sportifs, éducatifs... sur l'ensemble de l'année, entraînant également une hausse de transport des enfants.
- Les **locations de biens** s'élèvent à 308k€, en baisse de 97k€. Ainsi, ce poste atterrit à un montant similaire à 2019, l'année 2021 étant particulièrement élevée en raison de la location d'un algéco prévue durant les travaux de la médiathèque.
- Les **charges locatives et de copropriétés** d'un montant de 183k€ sur 2022, augmentent de 120k€, en raison de l'appel de fonds pour le ravalement façade de l'immeuble Le Neptune.
- Les **dépenses d'entretien et réparations** représentent 1 242k€ en 2022, en baisse de 69k€. Les travaux de gros entretien des bâtiments entrepris par la ville depuis plusieurs années permettent de limiter ces dépenses.
- Le versement à des **organismes de formation** pour un montant de 159k€ diminue de 65k€, Ce poste comprend le recours aux apprentis, et les demandes de formations des agents communaux.
- Les assurances d'un montant de 234k€ sur 2022, ont subi une progression de 48k€, en raison de l'évolution des sinistres liés notamment aux intempéries sur les années précédentes.

- Les **études et recherches** s'élevèrent à 35k€ en 2022, en baisse de 32k€ par rapport à 2021. La ville a eu recours à moins de diagnostics amiante que l'année précédente.
- Les **frais de publicité, publications et relations publiques** pour 385k€, sont en légère baisse de - 6k€ par rapport à 2021
- Les **redevances pour services rendus**, d'un montant de 49k€ en 2022, sont en baisse de 66k€. Ce poste intégrait la refacturation des charges de Saint-Etienne Métropole dans le cadre de services mutualisés (politiques contractuelles et financements extérieurs, grands travaux et infrastructures) jusqu'en 2021. A partir de 2022, ces coûts sont déduits de l'Attribution de Compensation versée par l'intercommunalité. Il reste désormais seulement la refacturation des actes d'urbanismes.

LES CHARGES DE PERSONNEL (k€).

Structurellement, les dépenses de personnel évoluent de la façon suivante sur la période 2014/2022 :



Entre les deux derniers comptes administratifs, l'évolution présente une hausse de 1 977k€, qui s'explique en grande partie par la revalorisation du point d'indice sur le 2^{ème} semestre, et le Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

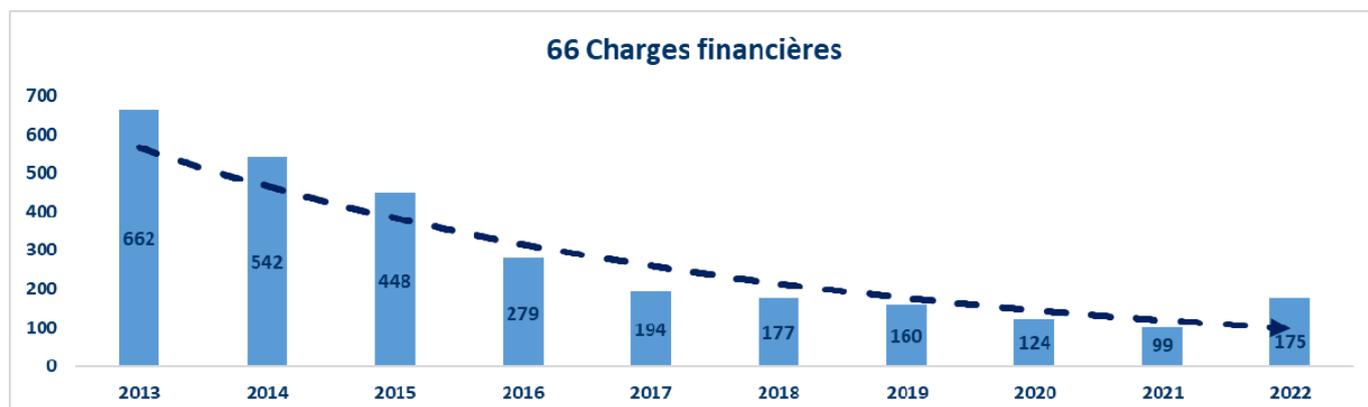
LES CHARGES DE GESTION COURANTE (k€).

Ce poste s'établit pour 2022 à 5 606k€ soit 12,80% du total des dépenses réelles de fonctionnement. Ces dépenses sont relativement stables par rapport à 2021 (+14k€). Ses composantes principales sont :

- les subventions de fonctionnement aux associations (auxquelles il convient d'ajouter les subventions exceptionnelles qui leurs sont aussi versées). Ces dernières sont en hausse par rapport à 2021. Pour rappel, ces dernières avaient subi une baisse en 2021 en raison du renoncement de certaines associations au versement de subventions, dans un souci de participation à la solidarité, suite à la crise sanitaire ;
- la contribution au service départemental d'incendie et de secours de la Loire ;
- la subvention d'équilibre au Centre Communal d'Actions Sociales ;
- les subventions aux écoles privées.

LES CHARGES FINANCIERES (k€).

Elles représentent 0,40% des dépenses réelles de fonctionnement et s'établissent à 175k€ en 2022. Cette évolution s'explique par un emprunt de 5M€ contracté par la ville en 2021. Par ailleurs, la commune a contracté un nouvel emprunt de 8M€ sur le 1^{er} semestre 2022, puis de 3M€ en fin d'année. Ainsi, les frais financiers de ces derniers impacteront l'année 2023.



En définitive, avec un taux d'exécution du budget primitif de 104,63%, le poste des dépenses réelles de fonctionnement est supérieur aux prévisions annoncées lors du vote du budget primitif 2022.

Ce résultat s'explique par le contexte inflationniste et la reprise des activités post COVID. En outre, l'autonomie financière est de plus en plus restreinte et pourrait s'accroître, notamment du fait de la perte de recettes de taxe d'habitation qui bénéficie cependant aux contribuables saint-chamonais.

Une prudence s'avère donc nécessaire de manière à conserver un niveau d'autofinancement le plus élevé possible pour continuer à proposer aux saint-chamonais un programme d'équipements au sein d'une section d'investissement caractérisée aussi par la recherche de financements extérieurs.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT.

RECETTES DE D'INVESTISSEMENT (k€)	BP2022 (1)	CA2022 (2)	EVOLUTION (2) - (1) €	TAUX D'EXECUTION %	A TITRE INDICATIF	
					CA2020	CA2021
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	2 210	498	-1 712	22,55%	1 285	908
EMPRUNTS	5 761	11 000	5 239	190,95%	1	5 001
DOTATIONS FONDS DIVERS	1 414	5 070	3 656	358,58%	6 415	6 459
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	0	0	#DIV/0!	0	6
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	478	478	0	100,05%	606	528
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	200	0	-200	0,00%	0	0
OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0	0	0	#DIV/0!	0	779
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	10 063	17 047	6 984	169,41%	8 307	13 681
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 401	0	-2 401	0,00%	0	0
OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	2 200	2 982	782	135,54%	1 857	2 585
OPERATIONS PATRIMONIALES	210	679	469	323,18%	1 068	273
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	4 811	3 660	-1 150	76,09%	2 925	2 858
RECETTES D'INVESTISSEMENT	14 874	20 708	5 834	139,23%	11 232	16 539

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (k€)	BP2022 (1)	CA2022 (2)	EVOLUTION (1) - (2) €	TAUX D'EXECUTION %	A TITRE INDICATIF	
					CA2020	CA2021
DOTATIONS	15	0	15	0,00%	10	201
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 134	672	462	59,27%	166	657
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	130	532	-402	409,35%	1 204	3 323
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 884	9 480	404	95,91%	3 989	8 771
IMMOBILISATIONS EN COURS	0	0	0	#DIV/0!	240	718
OPERATIONS D'EQUIPEMENTS	1 200	2 358	-1 158	196,51%	3 412	65
			0	#DIV/0!	0	0
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	470	432	38	91,91%	0	397
OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0	0	0	#DIV/0!	0	90
EMPRUNTS	1 431	1 559	-128	108,94%	1 888	1 612
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	14 264	15 033	769	105,39%	10 908	15 835
OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	400	326	74	81,55%	533	478
OPERATIONS PATRIMONIALES	210	679	-469	323,18%	1 068	273
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	610	1 005	395	164,73%	1 601	751
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	14 874	16 038	1 164	107,83%	12 509	16 586

LES RECETTES.

LES RECETTES D'EMPRUNTS.

Le programme pluriannuel d'équipement sur l'exercice 2022 a conduit la commune à contractualiser 2 emprunts, pour un total de 11 000 000€ auprès de la banque postale.

LES RECETTES DE SUBVENTION.

En 2022, hors recettes d'amendes de Police, la commune a recouvré la somme de 498k€ de recettes de subvention qui sont détaillées dans le tableau ci-après :

NATURE DES TRAVAUX EFFECTUES	FINANCEURS	MONTANT DES SUBVENTIONS
Réaménagement médiathèque	Saint-Etienne Métropole	160 152,50 €
Rénovation énergétique plusieurs halles de sport	Etat	52 799,23 €
	Agence Nationale du Sport	53 229,34 €
	Conseil départemental de la Loire	89 466,00 €
Rénovation énergétique école du Pilat	Etat	7 118,58 €
Rénovation énergétique centre de nettoyage	Etat	7 001,60 €
Rénovation tour nord église notre dame	Conseil départemental de la Loire	100 000,00 €
Aide investissement ludothèque	Caisse d'Allocations Familiales	6 906,82 €
Aide investissement Marie-Curie	Caisse d'Allocations Familiales	3 299,79 €
Aide investissement espace petite enfance	Caisse d'Allocations Familiales	8 764,59 €
Aires de jeux	Région Auvergne Rhône-Alpes	9 241,56 €
	TOTAL	497 980,01 €

LES AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Le Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée s'élève à 1 134k€ en 2022, soit une hausse de 38k€ par rapport à 2021.
- L'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement représente 3 768k€.
- Le remboursement des capitaux d'emprunts par Saint-Etienne Métropole est de 478 k€.
- La taxe d'aménagement se situe à 169k€.

LES DEPENSES.

Parmi les programmes d'équipement qui ont été réalisés au cours de l'exercice 2022, on peut retenir :

LES FONDS DE CONCOURS.

La commune de Saint-Chamond entretient des liens privilégiés avec des partenaires économiques tels que Saint-Etienne Métropole (SEM), Habitat et Métropole (ex GPH), EPORA, Cap Métropole etc... qui participent à la mutation progressive de la ville. Ces liens permettent de cofinancer des actions et projets structurants ; cofinancements matérialisés par des fonds de concours que la ville leur verse. En 2022, ont été versés notamment, 2 M€ à EPORA pour l'aménagement des abords de Novacierie ainsi que 432k€ à CAP Métropole pour le programme d'équipements public à Novacierie, et 332k€ au SIEL pour l'éclairage public.

CULTURE ET PATRIMOINE.

En 2022, divers travaux ont été réalisés dans les bâtiments communaux, avec, à titre d'exemple, la réfection de la toiture du CAAI.

Hormis les travaux d'entretien des bâtiments, plusieurs projets d'envergure ont été lancés, tels que la rénovation de l'église Notre Dame et de l'Hôtel Dieu. Par ailleurs, l'année 2022 a été marquée par le réaménagement de la médiathèque.

ENFANCE ET JEUNESSE.

Comme chaque année, plusieurs travaux de rénovation ont été réalisés dans les crèches et les écoles, avec notamment, les travaux d'éclairage à l'école Cézanne et la réfection de classes à l'école Fournas Garat. L'année 2022 a également enregistré l'aménagement de la cour de l'école Verlaine et le réaménagement de la crèche Marie Curie et de la crèche du Dauphiné.

SPORT ET ASSOCIATIF.

La commune a réalisé divers travaux en 2022, parmi lesquels :

- l'isolation et l'étanchéité de la toiture du Centre nautique Roger Couderc,
- l'aménagement du court de squash et bureaux des gardiens au complexe Pierre de Coubertin,
- des travaux de réfections à la salle Boulloche,
- l'étude de programmation du complexe sportif Vincendon,
- des travaux de réfection de diverses salles : Louise Michel, Renoir, Pagnol...,
- la rénovation de la salle Roger Baudy,
- des travaux au Relais, au centre de loisirs Pablo Neruda, dans divers centres sociaux et au CCAS,
- la maîtrise d'œuvre pour le nouveau centre social d'Izieux.

URBANISME ET DOMAINE PUBLIC.

En 2022, la rénovation des places s'est poursuivie avec la place Louis Comte et le début de la place Ile de France. Plusieurs opérations de démolition ont également eu lieu notamment rue Antoine Dumaine, chemin de Paradis, Place Neyrand. La commune a par ailleurs effectué plusieurs rénovations et restructurations de locaux commerciaux.

TRAVAUX D'OPTIMISATION ENERGETIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE.

Sur cette thématique, les actions entreprises sur les exercices précédents se sont poursuivies et de nouvelles ont également débuté, parmi lesquelles :

- l'isolation extérieure de la halle des sports Pierre Joannon,

- la mise en place de gestion technique centralisée de chauffage sur divers sites,
- des travaux de relamping au centre nautique Roger Couderc,
- la réfection de la cours de l'école Verlaine,
- des travaux d'isolation, changements de chaudières dans divers bâtiments.

DIVERS TRAVAUX.

Parmi les autres programmes, figurent :

- les travaux d'accessibilité qui se poursuivent selon l'agenda fixé conjointement avec la Préfecture de la Loire,
- le programme de vidéo protection,
- le programme d'acquisition immobilière avec utilisation du droit de préemption pour les commerces et les logements,
- les projets numériques,
- des travaux dans le local de la police municipale,
- des travaux de voiries sur divers secteurs : rue Loubet, route de St Ennemond, Grande rue St Julien, rue Galiéni, rue Blanqui...

Au total, la commune aura mobilisé 13 042k€ de crédits d'équipements en 2022 sur 12 348k€ prévus au budget primitif de cette même année, soit un taux d'exécution de 105,62%. Si l'on y ajoute les 1 293k€ de travaux de voirie effectués par Saint-Etienne Métropole chaque année, ce sont ainsi près de 15M€ de crédits d'équipements qui auront été déployés pour les saint-chamonais sur l'exercice qui vient de se clôturer, soit une enveloppe équivalente à celle de 2021.

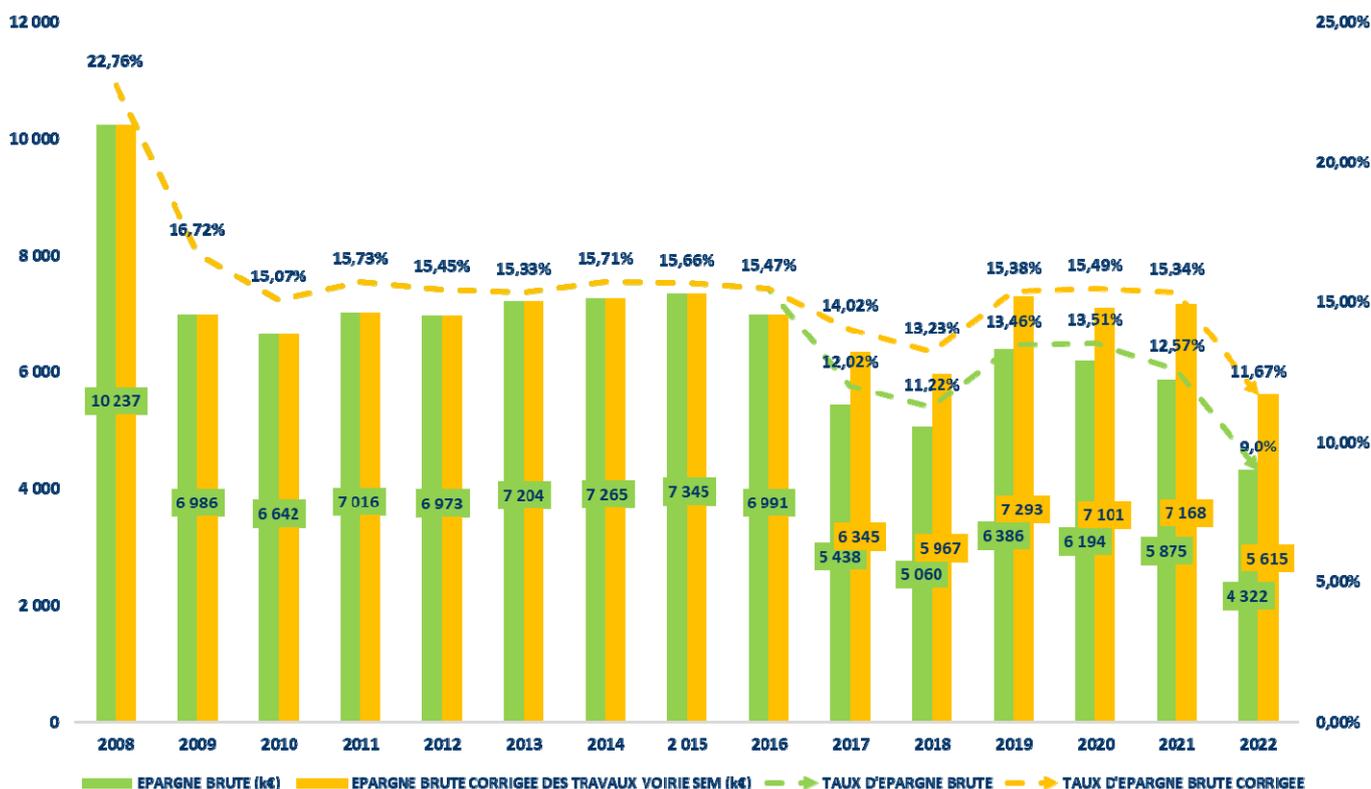
L'ÉVOLUTION DES RATIOS FINANCIERS.

L'épargne brute de la collectivité est l'élément qui conditionne d'une part sa sécurité financière au regard du code général des collectivités territoriales (qui impose un niveau d'épargne brute toujours supérieur ou égal au remboursement annuel des capitaux d'emprunts) et d'autre part, le financement autonome de ses projets d'équipements.

Jusqu'à fin 2018, plusieurs méthodes étaient utilisées pour calculer l'épargne brute et notamment un calcul retraité des atténuations de charges et de produits. C'est ce calcul qui avait cours au sein de la collectivité. Dans le cadre du projet de loi de finances 2018 et de l'introduction du ratio de désendettement comme indicateur de risque financier, le ministère de l'économie et des finances a souhaité normaliser le calcul de l'épargne brute de manière plus simple :

EPARGNE BRUTE = RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT.

Le graphique d'évolution de l'épargne brute de la collectivité construit rétrospectivement avec ce nouveau mode de calcul se présente donc ainsi :



Le niveau d'épargne brute 2022 s'établit à 4 322k€ d'où un taux d'épargne brute de 9%. Ce dernier diminue par rapport à 2021 en raison du contexte inflationniste, et des mesures de l'Etat sur les charges de personnel.

Il convient en outre de prendre en compte dans ce taux d'épargne le financement de 1 293€ de travaux de voirie par Saint-Etienne Métropole en 2022. L'épargne brute disponible pour financer les équipements communaux s'en trouve donc augmentée d'autant (4 322 + 1 293 = 5 615k€). Dès lors **le taux d'épargne brute se situe à hauteur de 11.67%**.

Enfin, la capacité de désendettement communale reste à un niveau sécurisant au regard des seuils préconisés par le gouvernement dans la loi de finances 2018. Ainsi, ce ratio présente une valeur de 5.45 années, bien en deçà du seuil limite de 10 ans, ainsi que le montre le graphique ci-dessous :

